



ARRETE N° 2025_0271

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE NICEPHORE NIEPCE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de branchement EU à réaliser par l'entreprise MERLIN TP domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue Nicéphore Niepce ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 05 mai 2025, et jusqu'au 16 mai 2025, le stationnement sera interdit au droit du 16 ter et du 16 quater rue Nicéphore Niepce.

Article 2 : L'accès aux entreprises situées dans l'impasse devra être impérativement maintenu.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 25/04/2025



Date d'affichage : 25/04/2025

DEPARTEMENT DU LOIRET

**Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR**

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : *16 quater*
~~14~~ rue Nicephore Niepce

Début des travaux : du 5 mai au 16 mai 2025

Délai des travaux : 2 semaines

Type de travaux à effectuer : Branchement EU

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

- | | |
|---|---|
| - rue barrée | ☒ oui
☐ non |
| - Stationnement interdit | ☒ oui
☐ non |
| - Traversée de route
par demi chaussée | ☐ oui
☐ non |
| - Alternat par feux | ☐ oui
☐ non |
| - Alternat par panneaux | ☐ oui
☐ non |

Fait à PANNES le 23 Avril 2025
L'entreprise

MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Activités Arbores - 45700 PANNES
Tél : 02.38.97.10.03
SIRET 775 532 955 - SIRET 775 532 955 00033
Capital de 100 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91

